



## LOI IMMIGRATION : LE RETOUR DES HEURES SOMBRES

Le vote en décembre dernier par le parlement de la loi « Asile et immigration » porte atteinte à la République et à ses valeurs.

Cette loi instaure notamment :

- des quotas migratoires, l’allongement de la durée de séjour de 18 à 24 mois au titre du droit au regroupement familial ;
- un droit différencié au nom de la préférence nationale à certaines prestations sociales si l’on est étudiant.e ou non, salarié.e ou non, et conditionné à une durée de séjour plus ou moins longue pouvant néanmoins aller jusqu’à cinq années pour l’aide personnalisée au logement ;
- le durcissement des conditions de délivrance des titres de séjour – pour les conjoint.es d’origine étrangère, les parent.es d’enfants français, pour les étudiants qui devraient déposer des cautions « retour », la création de nouveaux motifs de refus de délivrance de titres... ;
- une réforme régressive de l’organisation de la Cour nationale du droit d’asile avec la création de chambres territoriales et la généralisation du juge unique au détriment de la formation collégiale ;
- une rupture avec les principes de la Sécurité et de la protection sociales dès lors que les cotisations sociales n’ouvriraient plus le droit d’être affilié et de percevoir des prestations.

De fait, c’est une loi contre les personnes étrangères écrite sous la dictée de l’extrême-droite et de la droite extrême. Mais aussi une loi capitaliste qui précarise les travailleurs étrangers et tirera vers le bas l’ensemble du monde du travail.

Il y a presque un siècle, dans une situation de crise économique majeure, une vague de peste brune a déferlé sur l’Europe, basée sur le rejet de l’étranger, le racisme et des droits différenciés en fonction de ses origines.

La droitisation actuelle du discours politique en France, le retour des idées fascistes et d’extrême-droite dans une Europe libérale en crise rappellent les heures sombres de notre histoire. Il nous faut donc combattre cette peur de l’autre ainsi que le chacun pour soi libéral qui conduit à l’exclusion. L’histoire ne doit pas se reproduire.

Pour la CGT, cette loi est contraire aux valeurs et principes de la Fonction publique et du Statut général des fonctionnaires fondés sur les principes d’égalité de traitement des usager.es, de responsabilité et d’indépendance.

**Cette loi ne doit pas être appliquée.  
Elle ne doit pas être promulguée. Elle doit être retirée !  
L’urgence est à la mobilisation contre cette loi.**

**C’est pourquoi la CGT Finances Publiques du Bas-Rhin appelle les agent.es ainsi que les retraité.es et tous les citoyen.es à faire du Dimanche 21 janvier une puissante journée de mobilisation.**

**MANIFESTATION DIMANCHE 21 JANVIER 2024  
À STRASBOURG 14 H 30 – PLACE KLÉBER  
(rendez-vous au pied de la statue de Kléber)**